

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3161
31 décembre 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT
DU BRESIL AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu un télégramme, en date du 30 décembre 1953, par lequel le Ministre des relations extérieures du Brésil accrédité, en qualité de représentant suppléant du Brésil au Conseil de sécurité, M. Hugo Gouthier de Oliveira Gondim.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
